



**Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles
et P.E.G.C. des Hauts de Seine**

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49

e-mail snu92@snuipp.fr

<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. Paris 19.929.50F

Supplément occasionnel aux écoles n° 8 16/17

à "SNU 92" n° 223

Nanterre, le mercredi 22 mars 2017

Vous avez dit sourde oreille ?

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL STATUTAIRE DE LA FSU

**25 et 26 avril,
salle des fêtes Jean Jaurès
13 avenue Jules Ferry
Malakoff**

Ouvert à tous les syndiqués

Pour y participer, contactez la section départementale.

On le dit, on le scande, on le répète, on le radote : il faut ouvrir des droits pour les enseignants de ce département qui étouffent !

L'administration a beau acquiescer, elle fait la sourde oreille !

Laissez-nous la possibilité d'aménager notre carrière différemment !

Entendez les enseignants qui vous disent stop ! Le déficit en personnel est trop cher payé !

Entendez les enseignants qui scandent, grondent, craquent, réclament : non à ces rythmes scolaires ! Non aux droits empêchés ! Non à l'enfermement ! Non à la dégradation des conditions de travail !

On aime notre métier, oui, on s'accroche, oui, mais dans ces conditions, non !

Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF

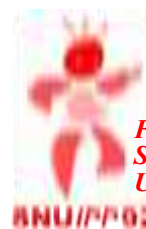
MOUVEMENT

Le serveur SIAM étant en panne de façon intermittente depuis vendredi 17 mars, nous avons obtenu que la période de saisie des vœux soit prolongée. Le serveur sera donc ouvert jusqu'au lundi 27 mars.

SOMMAIRE

- Edito
- CTSD du 03.03 p.2-3
- Circulaire mouvement p.4

Faire circuler



**Fédération
Syndicale
Unitaire**

SNUIPP02

Certificat d'inscription à la C.A.P.P.A.P. n°0121 S 06748 - n° INTER I.S.S.N. : 1259-0029

Le directeur de la publication : Jacky Lizé - Imprimé au siège de la section

La CAPD du jour avait pour objet l'examen des demandes de disponibilités et des critères d'octroi de

DISCUSSION AUTOUR DE LA DÉCLARATION :

Le DASEN a présenté une projection des ressources en personnels disponibles à la rentrée 2017 : - 60 personnes après les permutations, hausse du nombre de départs en retraite, hausse du nombre de congés longs et de congés maternité. Si le concours fait le plein, le recours à 150 contractuels sera nécessaire dès le 1er septembre. Le département se trouvera donc de nouveau dans une situation extrêmement tendue à la rentrée prochaine.

Le SNUipp-FSU92 a insisté sur le fait que la politique de restriction des droits subie par les personnels est inefficace en termes de gestion et conduit au développement des maladies et du mal-être au travail. Une alerte explicite est adressée au DASEN concernant l'état de santé mentale et physique de la profession.

ORDRE DU JOUR :

► Temps partiels sur autorisation :

Le temps partiel sera accordé pour des raisons sociales et médicales ayant obtenu un avis prioritaire du médecin des personnels ou des assistantes sociales, pour raisons familiales si un enfant a moins de 8 ans, pour rapprochement de conjoint en cas de non-satisfaction aux permutations. Dans toute autre situation, le temps partiel ne sera pas accordé.

► Disponibilités sur autorisation :

La disponibilité sera accordée pour des raisons sociales et médicales ayant obtenu un avis prioritaire du médecin des personnels ou des assistantes sociales, pour raisons familiales quand un enfant atteint 8 ans en cours d'année. Dans toute autre situation, la disponibilité ne sera pas accordée.

QUESTIONS DIVERSES D'ORDRE GÉNÉRAL :

► Dysfonctionnements des opérations du mouvement :

Le serveur SIAM est hors service depuis vendredi 17 mars. Le problème est identifié au niveau académique et touche aussi le mouvement du 2e degré. Nous avons obtenu que l'accès au serveur soit prolongé jusqu'au lundi 27 mars au soir. La date de retour des accusés de réception a été reportée au lundi 3 avril. Le SNUipp92 est intervenu sur le défaut d'information pour les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire, qui n'ont appris que très tardivement s'ils devaient faire une demande de priorité.

► ISSR :

La DSDEN constate un retard des états de remplacement. Le versement des indemnités non perçues devraient s'étaler d'avril à juin. Le problème du manque de lisibilité des ISSR versées du fait des nouvelles procédures est soulevé. L'administration s'est engagée à éclaircir les procédures auprès des circonscriptions et des enseignants remplaçants.

► Conditions de passage du CAFIPEMF :

L'IEN adjointe a indiqué que les jurys s'étaient réunis au SIEC afin d'harmoniser les conditions de passage du CAFIPEMF. Le SNUipp92 a réexpliqué que sur le terrain le vécu des candidats avait été très différent (remplacement, matériel, documents à disposition, durée...). L'administration s'est engagée à faire remonter cette problématique au niveau

du SIEC.

► Gestionnaires de la DSDEN :

Des enseignants continuent à ne pas pouvoir joindre leur gestionnaire (erreur de messagerie, non remplacement des congés). La DSDEN espère une amélioration par le changement du système de communication qui permettra la multiplication de réponses simultanées. Une page d'information sur les nouveaux numéros de téléphone est mise en ligne sur le site de la DSDEN.

► Poste coordonnateurs REP :

Le déblocage au bout de 2 ans des postes des enseignants affectés sur des missions de coordonnateurs REP n'a pas été réalisé comme prévu. Ils restent donc bloqués au mouvement de cette année. L'administration doit informer les collègues concernés.

► Enseignants référents :

La participation au mouvement sur les postes d'ER se déroulera après la 1e phase du mouvement. Nous avons exprimé notre incompréhension. Le mouvement des ER devrait se faire en même temps que la première phase du mouvement. La direction académique va réfléchir à d'autres procédures pour l'année prochaine. Le régime indemnitaire des enseignants référents est amené à évoluer l'an prochain.

► Conseillers Pédagogiques :

Même si les nouveaux supports de postes de CPC ont déjà été indiqués dans le cahier des postes, les candidats seront convoqués à une commission après la 1e phase du mouvement.

► Nouvelles carrières :

Le SNUipp92 a demandé un groupe de travail concernant le déroulement des nouvelles carrières. Le DASEN est toujours en attente de la publication des textes officiels et proposera une date dès qu'il aura des informations (à priori au retour des congés de printemps).

► Détachement :

Les enseignants demandeurs n'ont toujours pas de réponses. Le DASEN indique que les dossiers sont toujours dans les services du ministère. Les demandes de détachement à l'étranger seront accordées quand il s'agit de renouvellement. L'accord ne sera pas systématique en ce qui concerne les nouvelles demandes qui seront étudiées au cas par cas, selon des critères académiques.

► Démissions :

A ce jour, on compte 17 démissions de titulaires, 17 démissions de PES (dont 11 n'ont pas commencé l'année) et 10 démissions de contractuels. La délégation du personnel constate que les démissions sont en hausse.

Nous sommes à nouveau intervenus fortement lors de cette CAPD pour relever le manque de considération accordée aux collègues et le manque de communication de la DSDEN. L'IEN adjointe a reconnu que l'administration avait encore une marge de progrès, ce à quoi nous ne pouvons qu'acquiescer.

temps partiel sur autorisation.

Déclaration du SNUipp-FSU92 :

Monsieur le Directeur Académique,

La CAPD traitant des critères d'attribution des temps partiels et des disponibilités survient très peu de temps après les résultats des permutations. La plaie à vif créée pour beaucoup d'enseignants des Hauts de Seine suite à l'annonce de leur impossibilité de changer de département est encore béante. Il devient extrêmement douloureux pour nombre de collègues d'accepter que, pour cause de déficit en personnel, ils ont très peu de possibilités d'aller exercer ailleurs en France. Pour la plupart des collègues qui ne sont pas en situation de rapprochement de conjoints, l'espoir de sortir du 92 est nul. Le SNUipp-FSU92 demande que le problème de la mobilité géographique pour les enseignants des départements déficitaires fasse l'objet d'un travail et d'une attention particulière au ministère, et que des solutions soient trouvées. A moyen et long terme, le déficit en personnel ne se creusera pas. Davantage de mobilité pour convaincre des candidats d'autres départements de venir exercer quelques années dans le nôtre, s'ils savent qu'ils pourront en repar-tir. Emprisonner les personnels dans une zone géographique n'est pas une solution. Quand les enseignants souffrent, l'école souffre.

D'autre part, à ce manque de mobilité, s'ajoute l'impossibilité d'aménager une carrière qui s'est considérablement allongée. Chaque enseignant devrait pouvoir, s'il le souhaite, faire une pause dans sa carrière, travailler dans d'autres structures pour revenir riche d'autres expériences, reprendre des études, travailler à temps partiel pour concilier sereinement vie professionnelle et vie personnelle.

Lors des rencontres avec la profession que nous organisons au quotidien, le sentiment de malaise dans le métier est exprimé de façon de plus en plus prégnante. Le nombre de démissions est en augmentation constante, et pour de nombreux enseignants qui n'ont pas encore franchi le pas, la question se pose.

A nouveau, nous attirons votre attention sur le vieillissement dans le métier, qui engendre une fatigue physique et morale importante. Ces enseignants doivent pouvoir alléger leurs dernières années d'exercice.

Nous allons aujourd'hui discuter des critères d'attribution des temps partiels. Si, pour le SNUipp-FSU, il ne devrait pas y avoir de critères, chaque enseignant devant voir sa demande satisfaite, nous vous demandons d'ores et déjà de considérer toutes les demandes sur autorisation avec attention en prenant en compte le besoin fondamental des collègues que leur demande soit satisfaite et de ce fait d'élargir vos critères. Les enseignants ne font pas de demandes de temps partiel ou de disponibilité à la légère, puisqu'ils sont prêts à être rémunérés moins ou pas du tout pour pouvoir aménager leur carrière.

D'autre part, nous souhaiterions, pour l'année prochaine, que cette CAPD se tienne après la clôture des demandes pour les enseignants, soit après le 31 mars pour pouvoir connaître le nombre et la nature des demandes au moment où se tient la CAPD.

STAGE SYNDICAL : LA REUSSITE SCOLAIRE AVEC PHILIPPE MEIRIEU

Le SNUipp-FSU92 organise un stage syndical pour ses adhérents le jeudi
1er juin de 9h à 16h30.

LA RÉUSSITE SCOLAIRE.

Qu'est-ce que réussir à l'école ? Est-il possible de penser la notion de réussite sans l'associer directement à celle de la performance ? Comment l'école et les enseignants peuvent-ils redéfinir la notion de réussite scolaire et par rapport à quels objectifs ? Dans quel cadre et avec quels outils ?

Avec Philippe Meirieu

Salle des fêtes Jean Jaurès, 13 avenue Jules-Ferry 92240 Malakoff

Pour s'inscrire, contactez la section départementale par téléphone (01 47 24 16 40) ou par mail (snu92@snuipp.fr). L'invitation que nous vous enverrons doit être jointe à votre demande d'autorisation d'absence et envoyée à l'IEN un mois

Rythmes scolaires : ce sont les enseignants qui le disent.

Vous avez été nombreux à renvoyer l'enquête en ligne proposée par le SNUipp-FSU92.

Voici quelques témoignages :

Fatigue, irritabilité, démotivation, difficultés à récupérer (mercredi après-midi, weekend), pas de progrès des élèves, baisse de niveau et de concentration due à la fatigue, manque de repères dans la semaine (alternance de 3 journées pleines et de 2 matinées aléatoires selon le niveau), dépenses supplémentaires (déplacements, garde d'enfants le mercredi matin)..."

« Ils nous ont rajouté le mercredi comme si ils croyaient que le mercredi était un jour où on ne travaillait pas ! Alors qu'on a toujours travaillé le mercredi ! Mais différemment, sans notre classe. Du coup, ce travail-là, on

essaie de le caser ailleurs...Mais c'est horrible pour nous. Epuisant. Et on le fait moins bien. Parce qu'on n'a pas le temps. Et qu'on n'en peut plus. »

Les politiques qui ont mis en place cette réforme ne se rendent pas compte que nous, les enseignants, on a du travail à la maison pour préparer nos classes, corriger nos copies...et qu'on a aussi toutes les réunions en équipe, les animations pédagogiques, les rendez-vous avec les parents... »

SYNDICALISATION

Nous remercions les adhérents du SNUipp-FSU qui permettent à la section départementale de fonctionner, aussi bien en délégation du personnel, que pour organiser des rencontres avec la profession, tels que les stages syndicaux. Ces stages sont des moments forts auxquels de plus en plus de collègues participent. Il n'est pas trop tard pour se syndiquer pour l'année 2016-2017. Vous trouverez le bulletin d'adhésion sur notre site : <http://92.snuipp.fr>



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST
Utile

<https://adhesion.snuipp.fr>
seul du la cotisation sont remboursés
sans forme de chèque d'impôt.

